

CHAPITRE 7

PLANS PARTICULIERS D'INTERVENTIONS ET DE SCÉNARIOS OPÉRATIONNELS

7.1 INONDATION OU PLUIE DILUVIENNE

7.1.1 Identification et description de la menace

La ville de Saint-Raymond est vulnérable aux inondations. La partie basse de la ville est localisée dans une plaine inondable située au confluent des rivières Sainte-Anne et Bras-du-Nord. Le profil des rivières et leurs morphologies passent d'une pente relativement forte et à une pente faible au niveau du centre-ville de Saint-Raymond. C'est cette configuration qui rend la ville vulnérable aux inondations par les crues de printemps, aux débâcles difficiles et aux remontées de niveau hivernales par stockage du frasil formé en amont du barrage de l'estacade.

7.1.2 Historique

2005	Engorgement par le frasil à la suite de fortes pluies survenues en décembre 2004
2004	Engorgement par le frasil à la suite de fortes pluies survenues en décembre 2003
1989, 1987 et 1979	Crues printanières
1964, 1957 et 1952	Frasil hivernal
1943, 1941, 1939 et 1924	Crues printanières

7.1.3 Facteurs aggravants

Lors des évènements de frasil hivernal, le niveau élevé de la rivière maintient une nappe phréatique élevée par infiltration dans le sol et par l'égout pluvial. Cela provoque l'inondation de plusieurs sous-sols, principalement dans le secteur du village Sainte-Marie.

7.1.4 Secteurs à risque

Centre-ville

Saint-Jacques, des Ormes, Monseigneur-Vachon, Saint-Émilien, Hôtel-de-Ville, Perrin, Saint-Louis, Saint-Hubert et l'Espérance.

Rang du Nord

- Secteur à l'amont de l'estacade, sur la rive sud de la rivière Sainte-Anne;
- Secteur de la rivière Verte.

Rang Saint-Mathias

Du 1480 au 1500, rang Saint-Mathias (rang 4 de Gosford)

Bras-du-Nord

Secteur du pont Noir sur la rue Saint-Jacques (fromagerie Saputo)

7.1.5 Planification des mesures préventives et d'atténuation

À la suite de plusieurs débordements de la rivière Sainte-Anne en période hivernale, la Ville de Saint-Raymond a mis sur pied un comité consultatif. Ce comité était à la fois composé d'intervenants municipaux, d'experts et de citoyens. Il avait comme mandat d'identifier les mesures préventives et d'atténuation à d'éventuels autres débordements de la rivière Sainte-Anne et de la rivière Bras-du-Nord.

Ainsi, plusieurs mesures ont été identifiées. Certaines d'entre elles sont réalisées, d'autres sont en voie de réalisation et d'autres encore sont prévues dans la planification municipale. Nous présentons ci-dessous l'essentiel de ces mesures.

Plans particuliers d'interventions et de scénarios opérationnels

ANNÉE	OBJET	AVANCEMENT
2005	Construire une chambre de retenue avec clapet et système de pompage sur l'émissaire pluvial de l'avenue Saint-Jacques	Réalisé Coût : 191 000 \$
	Compléter les relevés géodésiques sur les rives de la rivière Sainte-Anne, au centre-ville, afin de bien cerner les zones de débordement	Réalisé Coût : ± 5 000 \$
	Prendre des relevés bathymétriques de la rivière Sainte-Anne, du secteur Chute-Panet à l'estacade	Réalisé Coût : ± 10 000 \$
	Relever le profil du lit et du niveau d'écoulement de la rivière Sainte-Anne, de l'estacade au pont Tourilli	Réalisé Coût : ± 5 000 \$
2006	Construire une chambre de retenue avec clapet et un système de pompage sur l'émissaire pluvial de la rue Saint-Hubert	Réalisé Coût : 136 000 \$
	Aménager le centre de coordination municipale (CCM)	Réalisé Coût : 43 400 \$
2007	Comparer le niveau actuel du lit de la rivière Sainte-Anne, de l'estacade au barrage Tembec avec celui creusé en 1975-1976	Réalisé
	Réactualiser les recommandations du comité auprès de M. Benoît Paquet, ingénieur et directeur du Service des travaux publics, et de M. Michel Slyvitzky, ingénieur et professeur émérite à l'institut national de la recherche scientifique	Réalisé
2008	Déterminer l'influence des cages de retenue sur le débordement de la rivière Sainte-Anne en période de frasil	À l'étude
	Procéder à une séance d'information auprès de la population portant sur la mise en place de mesures d'atténuation relatives au débordement de la rivière Sainte-Anne et de la rivière Bras-du-Nord	Date à déterminer
	Élaborer un concept préliminaire pour la construction d'une digue et de clapets aux émissaires pluviaux des avenues de l'Hôtel-de-Ville et Saint-Louis	Réalisé Coût : 15 000 \$
	Élaborer des solutions individuelles aux bâtiments concernés par les émissaires pluviaux des avenues Saint-Jacques (côté sud) et Jacques-Labranche	À l'étude
	Terminer le centre de coordination municipale (CCM)	Réalisé Coût : 21 500 \$

Plans particuliers d'interventions et de scénarios opérationnels

2009	Réaliser les solutions retenues pour la mise en place de clapets aux émissaires pluviaux des avenues de l'Hôtel-de-Ville et Saint-Louis et pour la construction d'une digue de retenue à l'extrémité de l'avenue de l'Hôtel-de-Ville	En cours Coût : 750 000 \$
	Élaborer un concept préliminaire pour la construction d'un clapet à l'émissaire sur l'avenue Paul VI – le conseil municipal devra statuer sur cet élément avant la réalisation	À déterminer
2010	Réaliser la solution retenue pour la mise en place d'un clapet à l'émissaire Paul VI – le conseil municipal devra statuer sur cet élément avant la réalisation	À déterminer

7.1.6 Directeur des opérations

Le directeur des opérations, tel que désigné au présent plan, participe à toutes les réunions de planification du plan d'inondation. Il participe également aux réunions du comité municipal de sécurité civile (CMSC) lorsque requis par le coordonnateur.

Dans la phase de préalerte, le directeur des opérations devient le lien contact sur l'évolution de la situation. Ce dernier travaille en étroite collaboration avec le directeur des services techniques municipaux; ces personnes informent le coordonnateur municipal de l'évolution de la situation.

Si les circonstances exigent l'alerte et la mobilisation, ces derniers informent le coordonnateur de la situation, s'assurent que les services municipaux sont dépêchés sur place et, après avoir obtenu l'autorisation du coordonnateur municipal, ouvrent le centre de coordination.

Selon la situation, le coordonnateur municipal convoque une première réunion de coordination des chefs de mission. Cette rencontre se tient au CCM.

Selon l'évolution de la situation, les dispositions prévues au présent plan sont commandées au fur et à mesure de l'évolution de la situation.

7.1.7 Processus d'alerte

Le processus d'alerte relatif aux débordements des rivières Sainte-Anne et Bras-du-Nord s'établit en trois étapes :

Surveillance

- Les niveaux d'eau sont relevés;
- Les débits sont vérifiés;
- Des visites ponctuelles des points stratégiques sont réalisées;
- Des relevés du couvert de glace et du frasil sont pris.

Préalerte

- Une surveillance de vingt-quatre heures sur vingt-quatre est effectuée à la demande du coordonnateur des mesures d'urgence.

Alerte

- Le centre de coordination municipal (CCM) est ouvert;
- L'évolution de la situation est suivie d'heure en heure;
- Le coordonnateur des mesures d'urgence déploie les effectifs et les ressources en fonction de l'évolution de la situation.

7.1.8 Mise en place de mesures d'atténuation relatives au débordement de la rivière Sainte-Anne et de la rivière Bras-du-Nord

Une étude de faisabilité a été réalisée. Elle démontre l'à propos d'installer une digue et des clapets dans le secteur de l'hôtel de ville. Une entente a été signée avec le ministère de la Sécurité civile, qui participera financièrement à la réalisation de cet ouvrage.

Le 30 avril 2007, le conseil municipal a décidé des suites à donner au cours des prochaines années :

Plans particuliers d'interventions et de scénarios opérationnels

1. Une expertise sera demandée afin de déterminer l'impact des cages de retenue anciennement utilisées pour la drave;
2. Une séance d'information sera tenue auprès de la population;
3. Le creusage de la rivière n'est pas envisagé compte tenu des résultats des relevés altimétriques démontrant qu'il n'y a pas eu d'ensablement depuis le creusage des années 1970;
4. La construction de digues et de clapets est envisagée dans les secteurs des avenues de l'Hôtel-de-Ville et Saint-Louis. La construction de digues dans le secteur du « village Sainte-Marie » n'est pas envisagée compte tenu des coûts prohibitifs de construction pour un tel ouvrage;
5. La construction de clapets est aussi envisagée pour l'émissaire de l'avenue Paul-VI. La construction d'une digue est aussi envisagée pour le secteur de la rue Saint-Hubert. Des demandes d'expertise seront présentées en 2009;
6. L'élaboration de solutions individuelles pour les bâtiments concernés sera examinée en 2008 pour les émissaires Saint-Jacques et Jacques-Labranche. Le surintendant aux infrastructures d'aqueduc et d'égouts aura la charge de procéder à ces analyses et de proposer les solutions souhaitables;
7. L'efficacité de l'estacade n'est pas remise en question;
8. La rédaction de documents historiques n'est plus nécessaire compte tenu de la préparation du diaporama réalisé par M. Benoît Paquet, ingénieur, et M. Michel Slyvinski.

7.1.9 Consignes à observer par la population

AVANT	PENDANT	APRÈS
Prévoir les gestes essentiels	S'informer	Dans la maison
<ul style="list-style-type: none"> • S'assurer de la validité de ses assurances • Transmettre au Service des incendies local votre fichier préventif (voir no 7.1.11) • Surélever les meubles • Mettre au sec les objets et le matériel • Couper les entrées d'eau • Obstruer les entrées d'eau, les portes, les fenêtres du sous-sol et les évents • Attacher tout objet possible • Se faire une réserve d'eau potable et d'aliments 	<ul style="list-style-type: none"> • S'informer de l'évolution de la situation en syntonisant CJSR sur les canaux 103 et 106 du câble 	<ul style="list-style-type: none"> • Le Service des incendies fera l'inspection des lieux et autorisera le retour • Chauffer dès que possible • Aérer • Désinfecter à l'eau javellisée • Ne rétablir le courant électrique que si l'installation est sèche (ou sur le conseil d'un électricien) après l'inspection des pompiers • Monter un dossier de tous les éléments nécessaires aux réclamations : photos, avant, pendant et après
<ul style="list-style-type: none"> • Prévoir les moyens d'évacuation pour soi-même et la famille • Se rendre de préférence chez la parenté • Se rendre à l'endroit inscrit sur le fichier préventif du Service des incendies 	<ul style="list-style-type: none"> • S'informer dès l'alerte ou selon les instructions données par la municipalité 	
	<ul style="list-style-type: none"> • N'entreprendre une évacuation que si l'ordre est donné par les autorités ou que si la crue la force 	
<ul style="list-style-type: none"> • Ne pas sortir à pied ou en voiture si la crue ou l'inondation est engagée. • La plupart des victimes sont trouvées près de leur résidence ou à proximité ou dans leur véhicule. 		

7.1.10 Liste de vérification

Tableau 7.1 – Inondations et pluies diluviennes

A. MESURES D'INTERVENTION				
MESURE	CHAMP DE RESPONSABILITÉ	OUI	NON	ACTION À PRENDRE
Service de veille	Service des incendies Service des travaux publics			
Mise en garde : prévenir le directeur général	Service des incendies			
Prévenir le maire	Directeur général			
Convoquer les directeurs de service	Directeur général			
Ouvrir le centre de coordination	Directeur général			
Convoquer les représentants régionaux des ministères et organismes requis au centre de coordination	Coordonnateur municipal			
Ouvrir un journal des opérations	Préposé au journal de bord			
Le maire, au besoin, déclare l'état d'urgence local et convoque la presse pour un point de presse	Maire, coordonnateur municipal, ministères concernés et communications			
Déterminer les contrôles budgétaires	Selon les prévisions du PMSC			
Confirmer ou désigner un directeur des opérations	Coordonnateur			
Établir un centre d'opération sur le site	Directeur des opérations			
Placer en disponibilité les équipes pour endiguement	Services techniques			
Selon la situation, prévenir : résidants, commission scolaire, CHSSLD, centres d'accueil, garderies et industries	Centre de coordination municipal			
Au besoin, préparer les centres d'hébergement qui serviront à enregistrer et à abriter les sinistrés	Service aux sinistrés			
Déterminer le périmètre de sécurité	Sûreté du Québec			
Déterminer les voies d'accès, d'évacuation et de contournement	Ministère des Transports et Sûreté du Québec			
Préparer les barricades et la signalisation	Services techniques et ministère des Transports			
Au besoin, désigner des chefs de secteur	Directeur des opérations			

Plans particuliers d'interventions et de scénarios opérationnels

A. MESURES D'INTERVENTION (suite)				
MESURE	CHAMP DE RESPONSABILITÉ	OUI	NON	ACTION À PRENDRE
Organiser les transports des sinistrés	Directeur du Service des loisirs et de la culture			
Déterminer les priorités d'évacuation	Directeur des opérations et coordonnateur			
Alerter les citoyens évacués au moyen du porte-à-porte et en informer les médias	SQ, Service des incendies, communications			
Confirmer l'étendue du périmètre de sécurité et installer les barricades et la signalisation	Services techniques, ministère des Transports, SQ			
Évacuer les secteurs selon les priorités établies	Chefs de secteur, SQ, Service des incendies			
Transporter les évacués sans moyen de transport	Directeur du Service des loisirs et de la culture			
Prendre en charge des animaux domestiques et du bétail	Propriétaires et MAPAQ			
Assurer la surveillance des secteurs évacués	Sûreté du Québec			
Demander à Hydro-Québec de délester les secteurs évacués	Directeur des opérations et centre de coordination			
Assurer le soutien psychosocial des évacués	Service aux sinistrés et CLSC			
Vérifier la qualité de l'eau potable et émettre au besoin un avis de non-consommation	Services techniques			
Établir un centre de presse et maintenir un représentant	Maire et responsable des communications			
Établir un centre de renseignements pour les évacués et la population	Coordonnateur			
Coordonner l'information avec les ministères et organismes présents	Coordonnateur			
Assurer la logistique : <ul style="list-style-type: none"> • Alimentation • Quarts de travail • Personnel de soutien • Équipements spéciaux 	Centre de coordination			

B. MESURES D'INTERVENTION PAR LE SERVICE DES COMMUNICATIONS
Apporter votre trousse de survie : lampe de poche, piles, radio, vivres, vêtements de rechange, cartes de crédit, pièces d'identité, médicaments, nourriture et couches pour bébé, articles d'hygiène, couvertures ou sacs de couchage, jeux pour enfants, animaux domestiques et leur nourriture
Couper l'alimentation électrique
Suivre les directives émises par les autorités
S'inscrire aux endroits indiqués
Faire connaître l'endroit où l'on peut vous joindre
S'adresser aux endroits prévus pour obtenir de l'information
Rester à l'écoute des médias

Plans particuliers d'interventions et de scénarios opérationnels

C. MESURES DE RÉTABLISSMENT				
MESURE	CHAMP DE RESPONSABILITÉ	OUI	NON	ACTION À PRENDRE
Vérifier la sécurité des voies qui ont été inondées : routes, rues, chemins, ponts	Ministère des Transports pour le réseau provincial Services techniques pour le réseau municipal			
Le maire déclare la fin de l'état d'urgence locale et annonce les mesures de rétablissement lors d'un point de presse	Maire, coordonnateur municipal, ministères concernés et communications			
Nettoyer les voies qui ont été inondées : routes, rues, chemins, ponts	Ministère des Transports pour le réseau provincial Services techniques pour le réseau municipal			
Rétablir les services d'utilité publique : électricité, gaz, téléphone, eau potable	Hydro-Québec, compagnies de gaz, de téléphone et de câble Assister au besoin le Service des incendies			
Au besoin, entreprendre la déclaration des lieux inondés, prendre les mesures pour disposer des rats et animaux morts et se débarrasser des rats vivants	Entreprises spécialisées			
Établir un horaire de réintégration et en aviser la population	Coordonnateur et communications			
Faire vérifier la qualité de l'eau potable	Ministère de l'Environnement et services techniques			
Procéder à la réintégration progressive des sinistrés	Directeur des opérations, responsables des secteurs et Sûreté du Québec			
Retirer progressivement les barricades et la signalisation	Services techniques			
Procéder au nettoyage et à la vérification des édifices publics et vidanger les sous-sols inondés	Services techniques et Service des incendies			
Inspecter les aliments des commerces et des restaurants	MAPAQ			
Indiquer à la population les mesures d'hygiène à prendre	Maire et responsable des communications			
Procéder à la fermeture graduelle des centres d'hébergement	Service aux sinistrés			
Faire le bilan des dommages subis par les citoyens, les entreprises et la municipalité	Coordonnateur et administration municipale			

Plans particuliers d'interventions et de scénarios opérationnels

C. MESURES DE RÉTABLISSMENT (suite)				
MESURE	CHAMP DE RESPONSABILITÉ	OUI	NON	ACTION À PRENDRE
Conseiller les sinistrés sur la façon d'obtenir de l'aide et des moyens à prendre. Au besoin, organiser une assemblée publique.	Communications, ministères concernés, bureau des assureurs du Canada (BAC)			
Conférence de presse informant la population et les médias de la fin des opérations d'urgence.	Coordonnateur et communications			
Fermer le journal des opérations	Coordonnateur municipal			
Tenir une séance de rétroaction	Coordonnateur et membres de l'OMSC			
Rédiger et transmettre les rapports relatifs à la déclaration d'état d'urgence	Maire et directeur général			

Plans particuliers d'interventions et de scénarios opérationnels

D. ÉQUIPEMENTS SPÉCIFIQUES POUVANT ÊTRE UTILISÉS OU RÉQUISITIONNÉS PAR LA MUNICIPALITÉ				
ÉQUIPEMENT	FOURNISSEUR	OUI	NON	ACTION À PRENDRE
S'assurer de la validité des ententes de service prévues au PMSC	Coordonnateur			
Mise en place de systèmes de surveillance visuelle	Services techniques et directeur des opérations			
Poste de commandement mobile Autopompe Citerne Échelle aérienne au besoin	Service des incendies Ententes intermunicipales			
Machinerie lourde	Services techniques Ententes prévues au PMSC			
Hélicoptère	Sûreté du Québec ou en location			
Pompes portatives	Service des incendies Quincailleries locales Ententes avec fournisseurs Ententes prévues au PMSC			
Sacs de sable	Sécurité civile Armée Réserve locale			
Embarcations	Service des incendies Ententes préalables PMSC			
Sable, sacs, rouleaux de polythène, ensacheuse	Services techniques			
Camion et plateforme pour livraison des sacs de sable, 2 plateformes : l'une en chargement, l'autre en livraison	Services techniques Ententes préalables PMSC			
Barricades et signalisation	Services techniques et ministère des Transports			
Véhicules tout-terrain	Associations, particuliers et Service des loisirs et de la culture			

Plans particuliers d'interventions et de scénarios opérationnels

E. RESSOURCES HUMAINES				
ÉQUIPEMENT	FOURNISSEUR	OUI	NON	ACTION À PRENDRE
Équipe de volontaires pour le remplissage des sacs de sable	15 volontaires pour 2 heures de remplissage (rotation d'une équipe composée de 7 volontaires et un chef d'équipe)			
Équipe de volontaires pour le transport et le chargement des sacs de sable	7 à 10 volontaires par équipe pour le transport et la livraison			

7.1.11 Fichier préventif - formulaire



Service de sécurité incendie
 Ville de Saint-Raymond
 375, rue Saint-Joseph
 Saint-Raymond (Québec) G3L 1A1
 Téléphone : (418) 337-2202, poste 144
 Télécopieur : (418) 337-2203

Adresse :	_____
Téléphone :	_____
Nom :	_____
Propriétaire <input type="checkbox"/>	Locataire <input type="checkbox"/>

ZONE INONDABLE

Cueillette de données préventives

Nombre de personnes : _____ Hommes : _____ Femmes : _____ Enfants : _____
 Perte d'autonomie : _____ Handicapés : _____
 Nombre de logements à évacuer : _____ Autres : _____
 Nombre d'étages : _____ Un sous-sol : Oui Non

SOUS-SOL

Plinthes électriques	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	À quelle hauteur du plancher
Prises électriques	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	À quelle hauteur du plancher
Rallonges électriques	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	
Construction en blocs de béton	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	
Construction en ciment	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	
Murs recouverts de matériaux de finition	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	
Accès du sous-sol difficile	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	Pourquoi
Hauteur approximative du sous-sol Mètres ou pieds			
Panneau électrique	<input type="checkbox"/> Fusibles	<input type="checkbox"/> Disjoncteur	<input type="checkbox"/> Combinés
	<input type="checkbox"/> Sous-sol	<input type="checkbox"/> Premier étage	<input type="checkbox"/> Deuxième étage
Réservoir de mazout au sous-sol	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	Niveau : <input type="checkbox"/> 1/4 <input type="checkbox"/> 1/2 <input type="checkbox"/> 3/4 <input type="checkbox"/> Plein
Sinon, endroit d'entreposage			
Chauffage	<input type="checkbox"/> Bois	<input type="checkbox"/> Mazout	<input type="checkbox"/> Gaz propane <input type="checkbox"/> Électricité <input type="checkbox"/> Biénergie
Endroit	<input type="checkbox"/> Sous-sol	<input type="checkbox"/> Premier étage	Autres :
Accumulation d'eau antérieure	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Sous-sol <input type="checkbox"/> Premier étage
Dommages aux biens	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Sous-sol <input type="checkbox"/> Premier étage
Pompe à puisard	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Sous-sol <input type="checkbox"/> Premier étage
Commentaires :			

Nom en caractères d'imprimerie

Date

Signature

7.1.12 Remise de propriété - formulaire

Adresse de l'appel : _____

Date de l'appel : _____ Heure de l'appel : _____

Voici quelques dispositions que vous devriez prendre dans l'immédiat si votre bâtiment a subi des dommages :

1. Contactez votre courtier d'assurances;
2. Comme vous serez probablement sollicité par des ajusteurs publics, lisez bien les modalités de vos contrats avant de vous engager;
3. Laissez toujours un numéro de téléphone au Service des incendies afin que l'on puisse vous contacter;
4. Nous vous conseillons d'établir une liste de tous les effets endommagés ou perdus, et ce, le plus rapidement possible. Ne jetez rien avant que votre courtier vous le permette. Faites un inventaire complet de vos biens incluant nourriture, vaisselle, plantes, vêtements, lingerie, etc.;
5. Il est de votre responsabilité de barricader votre bâtiment pour éviter toute aggravation des dommages.

Lors de notre intervention, nous avons dû pratiquer des ouvertures aux endroits suivants :

De plus, nous avons dû interrompre :

Électricité	<input type="checkbox"/>	Contactez un maître électricien avant de remettre le courant
Gaz naturel	<input type="checkbox"/>	Contactez un responsable de Gaz Métropolitain avant de réutiliser un appareil
Chauffage	<input type="checkbox"/>	Un chauffage d'appoint doit être prévu afin de ne pas accroître les dommages
Eau	<input type="checkbox"/>	Nous avons fermé l'eau <input type="checkbox"/> à l'entrée <input type="checkbox"/> à la rue <input type="checkbox"/> du système de chauffage
Système d'alarme	<input type="checkbox"/>	Votre système d'alarme doit être vérifié immédiatement et vous devez nous contacter une fois que c'est fait
Système de gicleurs	<input type="checkbox"/>	Votre système de gicleurs doit être vérifié immédiatement et vous devez nous contacter une fois que c'est fait

Étant donné que notre intervention est terminée, il est maintenant de votre responsabilité d'assurer la sécurité et la protection des gens et du bâtiment.

Propriétaire (ou son représentant) : _____ Date : _____

Service incendie : _____ Date : _____

7.1.13 Cartes des risques

A – CARTES DU PÉRIMÈTRE URBAIN

B – CARTES DES ZONES INONDABLES

C – CARTES DE LA VILLE DE SAINT-RAYMOND